

ENJEUX

Ile-de-France

L'économie francilienne en bref

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ENTREPRISES FRANCILIENNES

Aujourd'hui plus que jamais, le développement durable est appréhendé comme une nécessité et un enjeu majeur par tous les acteurs du développement économique. En témoigne l'adoption par l'Assemblée Nationale, en octobre dernier, de la loi sur la transition énergétique, imposant des objectifs ambitieux en matière de réduction de consommation énergétique, de baisse des émissions de gaz à effet de serre, et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Réalisé annuellement entre 2003 et 2009, et à nouveau cette année, le baromètre du CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France présente les résultats d'une enquête menée auprès des chefs d'entreprise de la région francilienne afin d'évaluer leur connaissance en matière de développement durable, les avancées de ce type de politique dans leur structure, ainsi que leurs besoins en la matière. Dorénavant très répandue auprès des chefs d'entreprise, l'idée même du développement durable reste confrontée à une réalité économique particulièrement tendue. Sa mise en œuvre dans l'appareil productif des entreprises franciliennes est en bonne voie, mais des progrès doivent se confirmer surtout au sein du tissu très dense des PME de la région.

LES PME ONT UNE BONNE CONNAISSANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le thème du développement durable, très largement méconnu il y a seulement dix ans, s'est très largement répandu depuis au sein des entreprises régionales et nationales. L'Ile-de-France ne devance plus les autres régions. Actuellement, trois dirigeants de PME sur quatre savent concrètement ce qu'est le développement durable. Ils semblent être dorénavant largement conscients de l'importance du dévelop-

pement durable dans la pérennité de leur entreprise et de la nécessité d'agir, notamment dans le domaine de l'environnement.

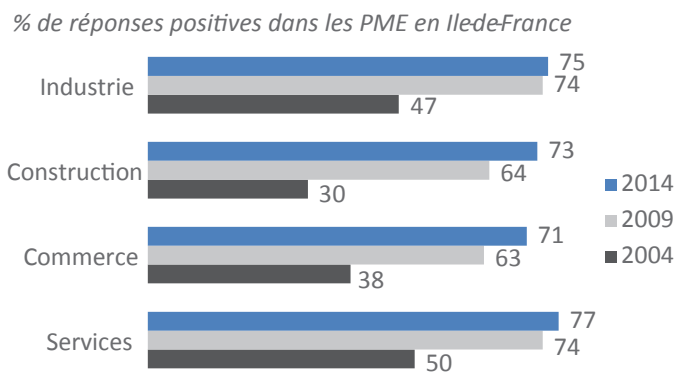
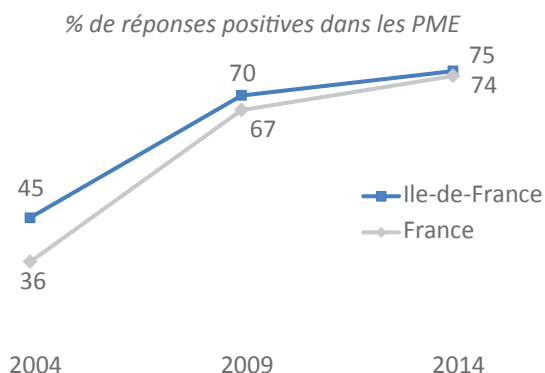
Néanmoins, des disparités sont à souligner selon les secteurs d'activités ; le commerce et la construction semblent encore moins informés que les services et l'industrie. Mais un rattrapage s'est opéré depuis 2009.

Des différences notables existent également suivant la taille de l'entreprise. En effet, le tissu économique d'Ile-de-France est composé en grande majorité de petites entreprises (24 % ont entre 1 et 9 salariés), voire de très petites (71 % comptent 0 salarié), qui sont difficiles à informer, car moins intégrées dans les réseaux d'informations traditionnels, et donc à convaincre. Les résultats varient donc fortement suivant la taille : 74 % de réponses positives dans les petites entreprises contre

Définition du développement durable (telle que stipulée dans le questionnaire)

L'idée générale du développement durable est de laisser aux générations futures un monde non dégradé. Dans l'entreprise, cela se traduit une stratégie de croissance conjuguant la performance économique, le respect de l'environnement et le respect de certaines normes sociales, dans une optique de long terme.

Savez-vous ce qu'est, concrètement, le développement durable ?



83 % dans les moyennes et 87 % dans les grandes. Il faut toutefois noter la réduction de l'écart entre les PME et les grandes entreprises (de 18 points d'écart en 2009 contre 13 points en 2014), témoignant d'une connaissance accrue du développement durable.

PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : DU PROGRÈS MAIS DES PME TOUJOURS RÉTICENTES

Les chefs d'entreprise interrogés lors de l'enquête, aussi bien au niveau régional que national, sont confrontés depuis plus de cinq ans à une réalité économique particulièrement difficile et à des marchés parfois atones. Cette situation touche plus particulièrement les petites structures, souvent moins « solides » financièrement et moins ouvertes à l'international que des entreprises plus grandes, et donc moins à même d'absorber des chocs éventuels.

En 2014, 61 % des dirigeants de PME déclarent prendre en compte le développement durable dans leur

mode d'organisation. C'est à la fois encourageant, car ce chiffre est de cinq points supérieur à celui de 2009, mais c'est aussi inquiétant car il reste inférieur à celui d'il y a dix ans. Plusieurs explications peuvent justifier ce phénomène.

D'une part, face à la crise persistante, les dirigeants, surtout dans les PME, ne considèrent pas le développement durable comme prioritaire. Ils adoptent des stratégies souvent court-termistes destinées à conserver une activité acceptable compte-tenu des différents événements conjoncturels.

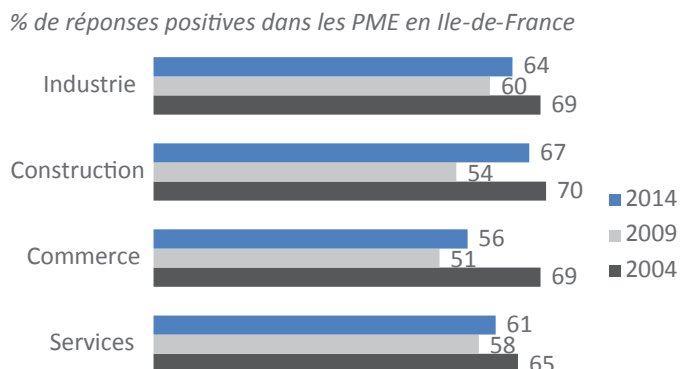
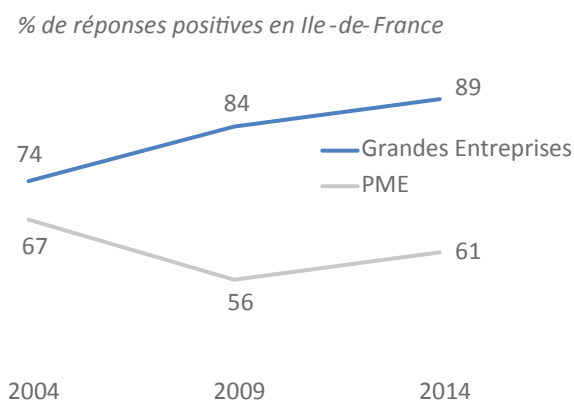
D'autre part, face à la complexité des procédés, exposée au grand jour dès le lancement du Grenelle de l'Environnement en 2007, les chefs d'entreprise ont pris conscience que l'application du développement durable dans leur processus de production n'est pas chose aisée. Leur connaissance du sujet s'est développée et ils se sont aperçus que le développement durable ne concerne pas seulement le tri des déchets. Les dirigeants apparaissent

comme étant encore dans une phase d'observation, étudiant les impacts réels du développement durable sur leur activité, avant de s'engager pleinement.

Le degré d'implication des PME varie selon les secteurs d'activité ; le développement durable est mieux intégré au mode d'organisation dans l'industrie et la construction car les entreprises concernées sont confrontées à une réglementation environnementale de plus en plus contraignante qui concerne tout aussi bien le recyclage des déchets que la réduction des nuisances et des pollutions. Afin de s'y conformer, elles n'ont d'autres choix que d'adapter leur mode d'organisation. En termes d'évolution, il est toutefois intéressant de souligner que les réponses positives augmentent dans tous les secteurs entre 2009 et 2014.

Toujours est-il que la plupart des chefs d'entreprise estiment avoir adopté une ou plusieurs mesures allant dans le sens du développement durable. Mais cela ne

Prenez-vous en compte le développement durable dans le mode d'organisation de votre entreprise ?



Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte doit permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Adopté en octobre, ce texte fixe une série d'objectifs ambitieux, notamment la réduction de la consommation énergétique de 50 % en 2050 et la baisse de la consommation des énergies fossiles de 30 % d'ici à 2030. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être divisées par quatre en 2050.

Sur le thème du bâtiment, secteur de grande consommation énergétique en France, la loi prévoit une rénovation énergétique de 500 000 logements par an à partir de 2017 ; la performance énergétique fera désormais partie des critères de décence des logements.

D'autres mesures seront également appliquées : dans les transports, avec la promotion de l'hybride et de l'électrique, et dans la gestion des déchets, avec un renforcement des conditions de recyclage.

Enfin, les filières renouvelables seront encouragées, avec une part des énergies « vertes » (éolien, solaire, bois, énergie marine...) qui doit plus que doubler d'ici 2030.

Pour en savoir plus, voir le rapport de la CCI Paris Ile-de-France « Pour une transition énergétique au service de la compétitivité », octobre 2014 - <http://www.cci-paris-idf.fr/etudes/mutations-contemporaines/developpement-durable/pour-une-transition-energetique-au-service-de-la-competitivite-etudes>

signifie pas forcément que les PME ont majoritairement engagées une réflexion globale et de long terme qui prenne en compte l'ensemble des piliers du développement durable.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, PREMIÈRE ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La crise économique et financière, débutée en 2008, semble avoir porté un sérieux coup de frein aux ambitions des chefs d'entreprise en matière de développement durable ; en effet, en 2004, les chefs d'entreprise multipliaient les formes de prise en compte du développement durable dans leur activité, aussi bien dans les PME que dans les grandes entreprises. Une forte contraction s'est opérée dans les chiffres de 2009, hormis pour le thème du respect de l'environnement.

De ce fait, et sans surprise, le respect de l'environnement apparaît comme la principale forme de prise en compte du développement durable dans le mode d'organisation de l'entreprise. La quasi-totalité des dirigeants, de PME comme de grandes entreprises, affirment prendre des décisions en faveur du respect de l'environnement, telles la réalisation d'économies d'énergies ou le tri des déchets. Même s'il s'agit souvent de mesures « simples », le fait

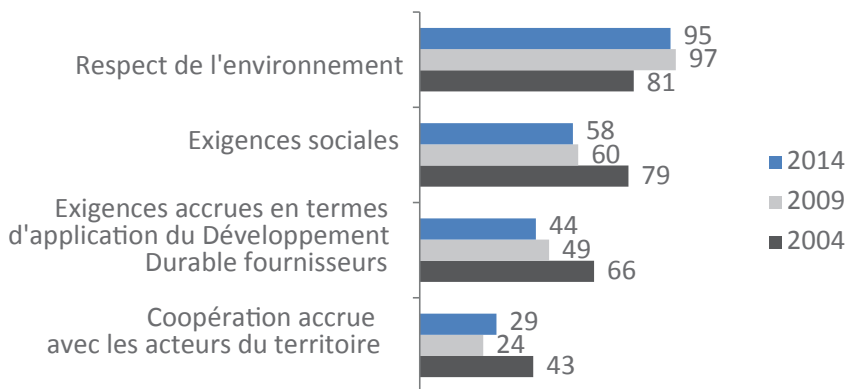
est qu'elles sont maintenant bien ancrées dans le mode de fonctionnement des entreprises franciliennes et nationales.

Concernant les exigences sociales, l'écart de réponses positives recensées entre les PME et les grandes entreprises ne cessent de se creuser : 24 points en 2014 contre 13 points en 2009. Au total,

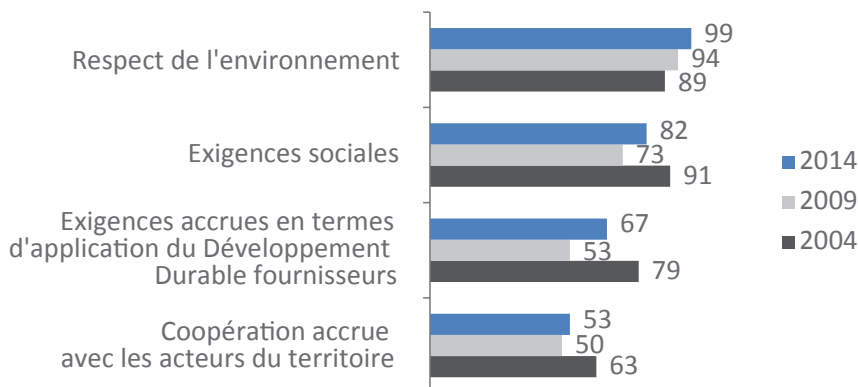
58 % des PME citent la gestion des ressources humaines comme élément de prise en compte du développement durable dans leur organisation (formation continue des salariés, mise en place du télétravail,...), contre 82 % des grandes entreprises. Ce décalage entre les deux taux est probablement dû à des différences de moyens en termes de réflexion et de mise en

Question posée aux établissements prenant en compte le développement durable : sous quelles formes ?

PME - % de réponses positives en Ile-de-France



Grandes entreprises - % de réponses positives en Ile-de-France



Les actions de la CCI Paris Ile-de-France en faveur du développement durable

La CCI Paris Ile-de-France engage un certain nombre d'actions visant à soutenir les entreprises dans la prise en compte du développement durable dans leur activité.

- Action 1 (2012 - 2014) : Programme de la CCI Paris Ile-de-France dans le cadre du PREDIF - Plan régional de réduction des déchets d'Ile-de-France - en partenariat avec le Conseil Régional et l'ADEME Ile-de-France. Il s'agit d'accompagner les entreprises en matière d'écoconception et de réduction des déchets avec trois niveaux d'intervention : des ateliers de sensibilisation organisés sur l'ensemble du territoire ; des diagnostics réalisés par les conseillers des CCI ; des accompagnements à la mise en œuvre des actions par deux cabinets experts pour les projets les plus matures, sélectionnés lors de comités organisés avec les partenaires du programme.
- Action 2 (2014 - 2016) : Programme d'accompagnement des entreprises à la mise en place d'un système de management environnemental ISO 14001 sur l'ensemble du territoire.
- Action 3 (permanent) : Programme d'accompagnement et de labellisation des commerçants en matière de développement durable en partenariat avec les villes, les EPCI d'Ile-de-France « Commerce 3D, les éco-défis du développement durable »

œuvre, plus performants dans des structures de grande taille.

La mise en avant de « bonnes » pratiques commerciales comme vecteur de développement durable, est assez élevée pour les grandes entreprises (67 %), beaucoup moins pour les petites et moyennes (44 %). En tant que donneurs d'ordre, les entreprises imposent dorénavant des contraintes, environnementales ou sociales, à leurs sous-traitants ou fournisseurs. Cette opération est moins aisée pour les PME car l'application de critères de développement durable dans le choix des fournisseurs ou sous-traitants implique des coûts supplémentaires qu'elles ne peuvent parfois pas supporter.

L'implication territoriale des PME est en retrait, avec 29 % des dirigeants franciliens qui déclarent une coopération accrue avec les

acteurs du territoire. Toutefois, ce chiffre est en hausse de cinq points par rapport à 2009. Cet ancrage territorial fait souvent défaut aux PME car elles ne saisissent pas tous les avantages qu'elles pourraient en tirer : mise en réseau avec d'autres PME locales, partage d'expériences et de bonnes pratiques, mise en commun de ressources... Sans compter qu'une collaboration renforcée avec les collectivités ou les intercommunalités peut leur permettre d'améliorer leur vision d'ensemble d'un territoire. Les dirigeants à l'échelle nationale, hors Ile-de-France, semblent l'avoir mieux intégré puisque 42 % d'entre eux déclarent une coopération accrue avec les acteurs du territoire.

LE MANQUE D'INFORMATION, PREMIER OBSTACLE POUR LES DIRIGEANTS DE PME

En 2014, le manque d'information est le premier obstacle évoqué

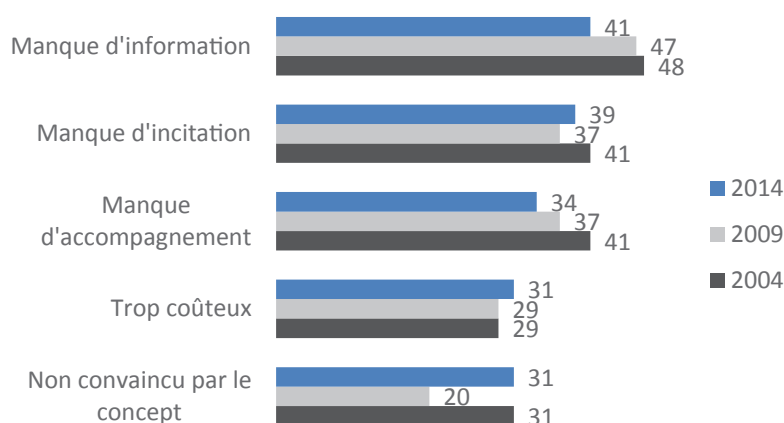
par les dirigeants de PME (41 %) qui n'intègrent pas le développement durable dans leur stratégie d'entreprise, juste devant le manque d'incitation (39 %). Pour les grandes entreprises, c'est ce dernier point qui est très fréquemment cité, par 73 % d'entre elles.

Par rapport à 2009, le nombre de chefs d'entreprise déclarant manquer d'information sur le développement durable est en baisse, de 6 points pour les PME et de 9 points pour les grandes entreprises. Un travail important reste à faire, surtout dans le secteur de la construction (44 % de réponses positives) composé majoritairement de très petites structures qui n'ont pas nécessairement les moyens humains ou financiers de se tenir informées, mais la tendance est orientée dans la bonne direction. Idem pour le manque d'accompagnement : les dirigeants de PME reconnaissent que de nombreux efforts ont été réalisés sur ce sujet lors des dernières années puisqu'ils ne sont que 34 % à déplorer l'absence d'accompagnement en 2014, contre respectivement 37 % en 2009 et 41 % en 2004.

Le manque d'incitation est également relevé par les chefs d'entreprise. Leur volonté d'action semble être mise à mal par un manque d'incitation, notamment fiscale, qui freine l'intégration des concepts de développement durable dans leur mode d'organisation. L'évolution de législation impose souvent la réalisation d'investissements appropriés et

Question posée aux établissements ne prenant pas en compte le développement durable : pourquoi ?

% de réponses positives - PME uniquement en IdF



coûteux ; inciter les entreprises, par des allègements de charges ou des réductions d'impôts, constitue des opérations très largement souhaitées par les professionnels pour faciliter la transition. Par ailleurs, encore 31 % des dirigeants de PME mettent en avant le coût trop élevé de ce type d'opérations dans leur entreprise.

Cette enquête, menée auprès de dirigeants franciliens révèle un réel progrès dans la prise en compte du développement durable dans les stratégies d'entreprise, principalement sous l'angle du respect de l'environnement. Malgré des contraintes économiques et financières toujours importantes, les chefs d'entreprise ont clairement assimilé leur rôle en tant qu'acteur « responsable » des conséquences, multiples et variées, de leurs activités sur la société.

Néanmoins, du chemin reste à parcourir. La communication autour de la notion même de développement durable devrait être améliorée, particulièrement auprès des PME qui, de par leur petite taille, ne disposent pas de ressources suffisantes pour capter et assimiler correctement l'information. Des mesures concrètes visant à inciter les acteurs, surtout les grandes entreprises, à intégrer ces nouveaux concepts, deviennent également être envisagées.

Julien Tuillier

Le baromètre du développement durable a été réalisé entre 2003 et 2009, puis repris en 2014

Les résultats de ce baromètre sont issus de l'enquête d'opinion de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France qui est réalisée par téléphone une fois par an, au mois de septembre. Cette enquête, menée par l'institut Médiamétrie, a été réalisée auprès d'un échantillon de petites entreprises (0 à 9 salariés), de moyennes (10 à 499 salariés) et de grandes (500 salariés ou plus).

- 5 300 dirigeants d'entreprises de moins de 500 salariés en Ile-de-France,
- 720 dirigeants d'entreprises de moins de 500 salariés dans les autres départements de France,
- 200 dirigeants d'entreprises de 500 salariés et plus.

Pour en savoir plus :

- Rapport de la CCI Paris Ile-de-France « Pour une transition énergétique au service de la compétitivité », octobre 2014 - <http://www.cci-paris-idf.fr/etudes/mutations-contemporaines/developpement-durable/pour-une-transition-energetique-au-service-de-la-competitivite-etudes>
- Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>
- Etude du CROCIS - L'opinion des chefs d'entreprise franciliens sur la conjoncture « Ni reprise ni confiance, aucun changement depuis 2012 », octobre 2014 - http://www.crocis.cci-paris-idf.fr/telecharger-636-documents-enquete_de_conjoncture_2014.pdf
- Plato Eco'Durable, appréhender et stimuler la croissance de l'entreprise - <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/club/plato-eco-durable>

A paraître prochainement : Les services à la personne

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France - 27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08
tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62 - e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr
Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr
Suivez nous sur twitter @CROCIS_CCI_IDF

- Président : Alain BUAT
- Responsable : Isabelle SAVELLI-THIAULT
- Industrie - Démographie d'entreprises : Yves BURFIN
- Commerce - Enquêtes - Développement durable : Julien TUILLIER
- Conjoncture - Benchmark européen : Mickaël LE PRIOL
- Services : Bénédicte GUALBERT
- Veille économique : Marielle GUERARD, Catherine PICQ-MARTINEZ
- PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
- Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT

Directeur de la publication : Etienne GUYOT
Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE
Rédacteur en chef : Isabelle SAVELLI-THIAULT
Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source
Dépot légal : décembre 2014
ISSN : 1266-3255